



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipements

Question écrite n° 36959

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur l'accord conclu par le ministère avec Microsoft. Cet accord permet à des associations de bénéficier de tarifs privilégiés sur des logiciels Microsoft (de 60 % à 90 % de remise sur la suite Microsoft office standard 2007). Elle aimerait connaître les termes de cet accord et la participation financière éventuelle du ministère dans cette opération.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative avait conclu début 2006 un accord sans contrepartie financière avec la société Microsoft France en vue de favoriser l'équipement informatique des associations ainsi que le développement du bénévolat en ligne. Cet accord (reconduit par le haut-commissaire à la jeunesse) permet aux associations de bénéficier des conditions tarifaires Microsoft éducation. La société Microsoft France s'est par ailleurs engagée à mettre en ligne un site destiné à assurer l'interface entre des bénévoles potentiels et des associations ayant des besoins particuliers. Cet outil permet de découvrir les dernières offres de bénévolat répertoriées sur les sites internet des associations France bénévolat et Espace bénévolat.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36959

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10638

Réponse publiée le : 16 juin 2009, page 5950